

CONSEIL MUNICIPAL

1

Séance du 2 octobre 2015

COMPTE RENDU SUCCINCT

Rapporteur : Martine AUBRY

15/442 Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2015.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2015.

15/443 Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

15/444 Conseils de quartier - Désignation des Conseillers de quartier.

Adopté à

l'unanimité Par délibération n° 14/430 du 27 juin 2014, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste nominative des Conseillers de quartier, qu'il convient de compléter aujourd'hui suite à de nouvelles intégrations et à la démission de Conseillers de quartier.

15/445 Elus - Indemnités de fonction - Modification.

Adopté à

l'unanimité A la suite de la démission de Madame Kativa TOUMI de ses fonctions d'adjointe au maire délégué de la Commune associée de Lomme et de son mandat de conseiller communal de Lomme, Monsieur Hervé POISSONNIER est devenu Conseiller Communal délégué de Lomme à compter du 24 juin 2015. Madame Christine VANDENBULCKE, Conseillère Communale déléguée, a été élue aux fonctions d'adjointe au maire délégué de Lomme à compter du 25 juin 2015. Il est demandé au Conseil Municipal de prévoir le versement à leur bénéfice d'une indemnité correspondant à l'exercice des fonctions susvisées.

CONSEIL MUNICIPAL

2

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Frédéric MARCHAND

HELLEMMES

15/446 **Commune associée d'Hellemmes - Renouvellement du dispositif « Bourse au Permis de conduire ».**
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre du Projet Educatif Jeunesse et du Projet Educatif Local, la Commune associée d'Hellemmes s'est fixée comme objectifs de faciliter la prise d'autonomie des jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leurs temps de loisirs, de les accompagner dans leurs démarches de projet et ainsi faciliter leur insertion professionnelle et sociale. Après deux années de fonctionnement du dispositif « Bourse Permis de Conduire », dispositif permettant aux jeunes de 18/25 ans dont les revenus sont les plus modestes de percevoir une aide de 350 € afin de passer leur permis, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir poursuivre ce dispositif dans la limite de 5.000 € par année budgétaire pour l'ensemble des projets.

15/447 **Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association « ASSO PICH ».**
Adopté à l'unanimité

ASSO PICH est une association réunissant ses membres autour de la pratique du futsal de loisir à destination des jeunes. Cette association a sollicité la Commune associée d'Hellemmes pour obtenir une subvention de fonctionnement. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 300 € à cette association.

15/448 **Commune associée d'Hellemmes - Dénomination de la voie nouvelle reliant les rues Chanzy et Dordin.**
Adopté à la majorité

Le projet de construction de 113 logements, d'une partie de trame verte et d'une voie nouvelle dit projet « Imaginéo » est en cours. La voie nouvelle réalisée par l'aménageur sera ensuite intégrée au domaine public métropolitain. Cette voie qui reliera les rues Chanzy et Dordin doit donc être dénommée. Il est proposé au Conseil Municipal la dénomination suivante : « rue Jean Dewasne ».

CONSEIL MUNICIPAL

3

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Roger VICOT

LOMME

15/449 **Commune associée de Lomme - Subvention exceptionnelle à l'association Les Restaurants du Coeur.**
Adopté à l'unanimité

L'association Les Restaurants du Cœur distribue des repas sur la Commune, pendant la période hivernale et durant toute l'année. 62 000 repas ont été distribués sur Lomme, pendant la campagne 2014/2015. Afin d'encourager l'association dans son action en faveur des plus démunis, il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 4.800 € pour la campagne 2015/2016.

15/450 **Commune associée de Lomme - Subvention de démarrage à l'association KOEURSALA.**
Adopté à la majorité

L'association Koeursala, créée en juin 2015, a pour objectifs d'améliorer la vie des personnes au Sénégal, par des actions humanitaires, d'aides médicale et matérielle, par la scolarisation et le parrainage. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de démarrage de 400 € à cette association.

15/451 **Commune associée de Lomme - Subvention exceptionnelle à l'association Secours Populaire de Lomme.**
Adopté à l'unanimité

L'Odyssée, médiathèque de Lomme, a organisé des ateliers Repair-Café. L'association Secours Populaire de Lomme a animé ces activités en initiant les participants à l'art de la récupération et du détournement de l'objet. Le budget total de cette action s'élève à 500 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 €.

15/452 **Commune associée de Lomme - Subvention 2015 au Centre Communal d'Action Sociale de Lomme, section du CCAS de Lille.**
Adopté à l'unanimité

Lors du vote du Budget Supplémentaire de l'exercice 2015, il a été approuvé une subvention d'un montant de 150.000 € pour le Centre Communal d'Action Sociale de Lomme, section du C.C.A.S de Lille. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

15/453 **Commune associée de Lomme - Prix du Marais - Accueil des écrivains et de leurs**
Adopté à **représentants.**
l'unanimité

Le Prix du Marais est un prix littéraire qui s'inscrit dans les activités d'un comité de lecture mis en place par l'Odyssee, médiathèque de Lomme et le Théâtre Octobre. Les usagers de l'Odyssee et de la bibliothèque municipale de Lille sont invités à partager leurs expériences de lecture et à se prononcer sur les livres sélectionnés. Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer un prix de 500 € au lauréat du Prix du Marais 2015 et d'autoriser la prise en charge des frais inhérents à la participation des huit écrivains sélectionnés et de leurs représentants.

15/454 **Commune associée de Lomme - Maison du Citoyen - Conseil Départemental d'Accès**
Adopté à **au Droit du Nord - Subvention 2015.**
l'unanimité

Dans le cadre de la convention qui définit les missions, les moyens et les règles de fonctionnement du Point d'Accès au Droit à la Maison du Citoyen, la Commune arrête le montant de la subvention annuelle versée au Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Nord (CDAD) sur la base des nombreuses activités qu'il développe. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 8.000 € au CDAD au titre de l'année 2015.

15/455 **Commune associée de Lomme - Maison du Citoyen - Centre d'Information sur les**
Adopté à **Droits des Femmes et des Familles - Subvention 2015.**
l'unanimité

Dans le cadre du partenariat avec le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles, des permanences juridiques sont proposées gratuitement dans les locaux de la Maison du Citoyen. Le CIDFF dispense également des informations aux partenaires de la Maison du Citoyen et aux acteurs sociaux ainsi qu'un suivi par une psychologue. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 4.000 € au Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles au titre de l'année 2015.

15/456 **Commune associée de Lomme - Maison du Citoyen - Association Intercommunale**
Adopté à **d'Aide aux Victimes d'Infractions et de Médiation - Subvention 2015.**
l'unanimité

L'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes procure notamment aux Lommois une information sur leurs droits, une orientation vers les professionnels chargés de les mettre en œuvre et une aide dans l'accomplissement de leurs démarches, et met à disposition son pôle psychologique. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 6.882 € à l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes au titre de l'année 2015.

15/457 **Commune associée de Lomme - Maison du Citoyen - Fédération Nationale des**
Adopté à **Accidentés du Travail et des Handicapés - Subvention 2015.**
l'unanimité

Dans le cadre du partenariat avec la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés, des permanences juridiques sont proposées gratuitement dans les locaux de la Maison du Citoyen, en matière de droit de la sécurité sociale et de droit du travail. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.500 € à la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés au titre de l'année 2015.

15/458 **Commune associée de Lomme - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité**
Adopté à **(CLAS) - Action Projet éducatif global (PEG) 2015/2016 "Coup de Pouce" -**
l'unanimité **Demande de subventions - Conventions entre la CAF du Nord et la Ville.**

Dans le cadre de son projet éducatif global (PEG), la Commune mobilise deux dispositifs : le Dispositif de Réussite Educative sur le secteur du Collège Jean Zay et le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) à Lomme, avec les « Clubs Coup de Pouce » en lecture-écriture pour les classes de CP. Le CLAS peut être subventionné par la CAF du Nord dans la limite du plafond de 7 379 € par action, à hauteur de 32,5 % des dépenses engagées, soit une subvention maximum de 2 398 € par action. Une subvention totale de 4 796 € est donc sollicitée auprès de la CAF du Nord pour l'année scolaire 2015/2016. Il est demandé au Conseil Municipal de valider la déclinaison du dispositif CLAS pour 2015/2016, d'autoriser Madame le Maire ou l'élú délégué à demander des subventions au taux maximum à la CAF du Nord pour ce dispositif et à signer les conventions afférentes entre la CAF du Nord et la Ville.

15/459 **Commune associée de Lomme - Conventions avec les associations.**

Adopté à

l'unanimité

Conformément aux dispositions de la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, une convention d'objectifs et de moyens et des conventions annexes de mise à disposition de locaux et matériels ont été élaborées pour les associations suivantes : Club Avicole de Lomme ; Union Amicale Colombophile de Lomme ; Canari Club de Lomme Lille Métropole ; Bois Loisir et Le Club Artistique Lommois. Un avenant à la convention de mise à disposition de locaux et matériels à l'association InterMac est également nécessaire. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élú délégué à signer ces conventions avec les associations précitées.

15/460 **Commune associée de Lomme - Cession d'un terrain communal situé chemin du**
Adopté à **Romarin à Lomme.**

l'unanimité

Par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Lille du 20 décembre 2013, il a été décidé de céder au Groupe Oxalia, pour un projet de construction de 160 logements, une emprise foncière sise à Lomme, chemin du Romarin. Le groupe Oxalia a finalement renoncé à l'acquisition de ce terrain et demandé le retrait des délibérations de cession. Le terrain sera acheté par la SA Habitat du Nord, membre du groupe Oxalia, aménageur du foncier de l'opération. L'emprise du terrain cédé est constituée des parcelles A 4585 et 5352 partie, pour une contenance de 11 900 m² sous réserve de mesurage. Les études de sol et les recherches historiques du site réalisées par un bureau d'étude spécialisé ont révélé des traces de contaminants. Le coût du chantier avec le traitement et le remplacement des terres a été estimé à 200.000 € HT. Ces travaux viennent en déduction du prix de cession de 1.500.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le retrait des délibérations communale du 12 décembre 2013 et municipale du 20 décembre 2013 concernant la cession au groupement de bailleurs Oxalia et de décider la cession au profit du bailleur Habitat du Nord au prix de 1.300.000 €, auquel s'ajouteront les frais inhérents à cette cession et d'autoriser la signature de l'acte de vente et tous documents à intervenir.

15/461 **Commune associée de Lomme - Acquisition d'une unité foncière privée située rue**
Adopté à **Kuhlmann à Lomme.**
l'unanimité

Les Consorts Desrumaux - Vermeersch sont propriétaires d'un terrain non bâti rue Kuhlmann à Lomme, d'une superficie de 2 330 m². A terme, en fonction du projet d'aménagement du secteur lié à la future LINO, cette unité foncière pourrait être cédée en partie à un bailleur pour un programme de logements et à la MEL pour la réalisation de la nouvelle voirie. Il est demandé au Conseil Municipal de décider d'acquérir ce bien au prix de 58.250 €, auquel s'ajouteront les frais de notaire.

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Walid HANNA

POLITIQUES DES TERRITOIRES

15/462 Politique de la Ville - Subventions aux associations.

Adopté à

l'unanimité La Politique de la Ville met en œuvre des dynamiques permettant le développement des quartiers prioritaires. Pour poursuivre cet effort, la Politique de la Ville propose d'adopter le programme d'actions complémentaires, pour un montant total de 19.740 €.

15/463 Soutien aux dispositifs des emplois d'avenir, adultes relais et coordinateurs - Subventions - Conventions.

Adopté à

l'unanimité Afin de soutenir le dispositif des emplois d'avenir destinés aux jeunes demandeurs d'emploi peu ou pas diplômés et résidant notamment dans les quartiers prioritaires, la Ville de Lille accompagne les associations pour la création d'emplois d'avenir en lien avec l'Etat. Dans ce cadre, la Ville de Lille propose de soutenir 9 postes d'emploi d'avenir et 3 postes de coordinateur. Le CDDI a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Dans ce cadre, la Ville de Lille propose de soutenir 1 poste. Le 10 juillet 2000, le Conseil Municipal de Lille a décidé de soutenir les associations initiant des médiations dans le cadre du dispositif « adultes-relais ». Dans ce cadre, la Ville de Lille propose de soutenir 2 postes.

15/464 Dénomination des quartiers de Lille.

Adopté à

l'unanimité La Commission de Dénomination des Sites, réunie le 10 juin 2015, a émis un avis favorable sur la dénomination et l'orthographe des noms des quartiers de Lille.

CITOYENNETÉ

15/465 Crédits décentralisés – Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adopté à

l'unanimité Le Conseil Municipal est appelé à valider les demandes de subventions approuvées par les Conseils de quartier, en direction d'associations ayant des actions de proximité. Les quartiers concernés sont : Bois-Blancs (5 demandes de subventions), Faubourg de Béthune (2 demandes de subventions), Fives (1 demande de subvention), Lille-Sud (2 demandes de subventions), Moulins (2 demandes de subventions), Vauban-Esquermes (5 demandes de subventions) et Wazemmes (4 demandes de subventions).

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Lise DALEUX

ESPACES VERTS

15/466 Quartier de Lille-Sud - Mise à disposition de l'association Jardin du Sud, à titre
Adopté à gratuit, d'un terrain pour la création d'un jardin participatif situé rue Baudin.
l'unanimité

L'association Jardin du Sud est à l'initiative d'un projet de création d'un jardin participatif pour les habitants du quartier de Lille-Sud. Ce nouveau jardin, d'environ 1 000 m², prendra place sur une dent creuse de 2 500 m² située rue Baudin, dans le quartier de Lille-Sud. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la mise à disposition, à titre gratuit, de ce terrain à l'association Jardin du Sud.

15/467 Quartier de Moulins - Mise à disposition des associations Filafil et Comm'Une Autre
Adopté à Terre, à titre gratuit, d'un terrain pour la création d'un jardin participatif situé
l'unanimité 5/13, rue de la Plaine.

Les associations Filafil et Comm'Une Autre Terre sont à l'initiative d'un projet commun de création d'un jardin participatif pour les habitants du quartier de Moulins. Celles-ci proposent de redonner vie à un terrain, actuellement délaissé, situé sur une dent creuse de 362 m² au 5/13 rue de la Plaine à Lille. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la mise à disposition, à titre gratuit, de ce terrain aux associations précitées.

15/468 Jardin des Cultures - Animation des parcelles collectives du Jardin - Subventions
Adopté à aux partenaires associatifs.
l'unanimité

Le Jardin des Cultures est un espace public participatif de 8 750 m² dédié à la pratique du jardinage et créé dans le cadre du Grand Projet Urbain Nice-Cannes dans le quartier de Lille-Sud, à proximité immédiate de logements sociaux. Il se compose d'un ensemble de 34 jardins familiaux, d'un jardin d'insertion, d'une parcelle collective, de plusieurs vergers et d'une promenade publique. Les associations Entrelianes, Des Jardins et Des Hommes et Lille Sud Insertion ont sollicité la Ville de Lille pour l'animation de ce jardin. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions sollicitées aux associations.

APICULTURE URBAINE

15/469 Rucher-école municipal - Demande de subventions.

Adopté à

l'unanimité Dans le cadre de son plan Apiculture, Lille a implanté, en 2009, le premier rucher français sous gestion municipale, à la ferme pédagogique Marcel Dhénin. Celui-ci forme quarante personnes par an. Chaque année, des investissements d'un montant de l'ordre de 3.000 € sont nécessaires. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir solliciter des subventions auprès de partenaires, tels que FranceAgriMer, pour ce projet et d'admettre en recette les sommes correspondantes.

CONSEIL MUNICIPAL

7

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Jacques RICHIR

QUALITÉ DU CADRE DE VIE

15/470 **Quartiers du Vieux-Lille et du Centre – Projet de requalification des espaces publics du secteur des Urbanistes - Lancement d'une concertation préalable.**
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre du réaménagement du secteur des Urbanistes, la Ville de Lille s'est associée à la Métropole Européenne de Lille pour valoriser l'espace public et créer des zones de circulation douce. La MEL, conformément aux dispositions de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme, va engager une concertation préalable. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter les modalités et objectifs de la concertation préalable.

GESTION DE LA VOIRIE

15/471 **Dénominations de rues, places, squares et équipements.**
Adopté à l'unanimité

La Commission de dénomination des sites a travaillé sur la dénomination de nouvelles voies et équipements. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser ces dénominations.

RÉDUCTION DES NUISANCES ET DES RISQUES URBAINS

15/472 **Projet Scol-Air - Subvention 2015 - Avenant à la convention entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nord/Pas-de-Calais et la Ville.**
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille, fortement concernée par les questions de qualité de l'air, a soumis fin 2012 un projet relatif à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les écoles dans le cadre d'un appel à projets partagé de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nord/Pas-de-Calais pour le financement d'actions de santé en 2013. Ce projet, intitulé Scol-Air, validé par l'ARS, s'est vu attribuer une subvention de 182.000 € pour la réalisation d'actions au cours de l'année scolaire 2013/2014. Ce projet a par ailleurs été intégré au Contrat Local de Santé de la Ville de Lille et a fait l'objet depuis d'un financement annuel dans le cadre de la convention de subventionnement 2013/2016 signée avec l'ARS. Ce projet a fait l'objet début 2015 d'une évaluation de son avancement et de ses projections sur les prochaines années. Ceci a permis de valider un nouveau financement d'un montant de 10.000 € de la part de l'ARS pour la poursuite des objectifs du projet sur l'année scolaire 2015/2016. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant à la convention de subventionnement 2013/2016 entre la Ville et l'ARS permettant le versement de cette subvention.

15/473 Cavités souterraines - Convention de partenariat entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Nord et la Ville.
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Nord disposent tous les deux d'une expertise dans le domaine des cavités souterraines. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention partenariale entre la Ville et le SDIS. Ce partenariat permettra d'instaurer un échange précieux de savoir entre les deux parties.

15/474 Projet MESures DIAGNOSTIQUES de la qualité SONORE en Ville (MEDISOV) - Convention entre l'IEMN et la Ville.
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre d'un appel à projets de recherche (APR) de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), l'Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie (IEMN, UMR 8520 CNRS), en partenariat avec la Ville de Lille, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CERT) et le Centre de recherches économiques, sociologiques et de gestion (CRESGE), a soumis un projet intitulé « MESures DIAGNOSTIQUES de la qualité SONORE en Ville (MEDISOV) » afin de développer des indicateurs fiables et représentatifs du bruit. Aujourd'hui, l'ADEME a souhaité apporter un soutien financier au projet MEDISOV à hauteur de 227.409 € pour l'ensemble des participants. La quote-part de la subvention de l'ADEME pour la Ville de Lille s'élève à 17.065,74 €. Cette subvention apportée par l'ADEME à la Ville de Lille permet de financer à 86 % la participation de la Ville de Lille au projet MEDISOV (coût pour la Ville de Lille : 20.500 €). Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de mandat entre la Ville et l'IEMN, permettant l'encaissement par la Ville pendant une durée de trois ans de sa quote-part de la subvention, et d'admettre cette quote-part de subvention de 17.065,74 € en recettes.

15/475 Projet Mesure Environnementale des Emissions Trafics et Plan d'Actions Municipal pour la Protection de l'Atmosphère (MEET PAMPA) - Convention entre l'association ATMO Nord/Pas-de-Calais et la Ville - Subvention à l'association ATMO.
Adopté à l'unanimité

Chaque année, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) initie un appel à projets intitulé AACT- AIR. Ce dernier a pour objectifs d'aider les collectivités territoriales à mettre en œuvre des actions d'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur. C'est dans ce cadre que la Ville de Lille a soumis un projet, intitulé Mesure Environnementale des Emissions Trafics et Plan d'Actions Municipal pour la Protection de l'Atmosphère (MEET PAMPA) à l'ADEME. Ce projet vient récemment d'être sélectionné par l'ADEME. Le projet MEET PAMPA a ainsi pour objectifs de réaliser des mesures innovantes des polluants émis par le secteur du transport routier et vise également à élaborer un projet de plan d'actions municipal pour la protection de l'atmosphère. Afin d'atteindre les objectifs fixés, la Ville de Lille a souhaité s'entourer de partenaires disposant d'un haut niveau d'expertise, à savoir notamment ATMO Nord/Pas-de-Calais. L'association ATMO Nord/Pas-de-Calais participera en lien avec les autres partenaires du projet à différentes missions. Le coût total du projet est estimé à 143.000 € pour les années 2015/2017. Il est ainsi financé à hauteur de 70,6 % par une subvention. Il est demandé au Conseil Municipal de décider le versement à l'association ATMO d'une subvention de 10.000 € pour la réalisation du projet.

OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC

15/476 **Travaux de restauration des toitures et ouvrages de façades du Palais des Beaux-
Adopté à la Arts de Lille - Exonération des droits de voirie pour l'entreprise en charge des
majorité installations de chantier.**

Les marchés portant sur les travaux de restauration des toitures et ouvrages de façades du Palais des Beaux-Arts ont été notifiés aux entreprises. Afin de minimiser les dépenses sur ces travaux, il a été précisé dans le CCAP du marché que l'entreprise en charge des installations de chantier ne devrait pas payer les droits de voirie. Cette décision doit être entérinée par le Conseil Municipal.

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Charlotte BRUN

POLITIQUES ÉDUCATIVES

15/477 **Centre social Roger Salengro - Retrait de subventions à la suite d'un contrôle de la CAF - Remise gracieuse.**
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille finance les centres sociaux sur la base d'une déclaration de nombre d'enfants accueillis que chaque centre social transmet à la Caisse des Allocations Familiales (CAF). Le Centre social Salengro a subi un contrôle de la CAF concernant les années 2012 et 2013 qui a mis à jour des sur-déclarations importantes. La Ville de Lille est donc en droit de réclamer le reversement d'un indû sur les subventions versées pour ces deux années. Il est demandé au Conseil Municipal de décider de retirer les subventions municipales accordées en 2012 et 2013 au Centre social Roger Salengro à hauteur de 104.450 €, d'accorder au centre social, compte tenu de sa situation financière, une remise gracieuse d'un montant égal à 30 % de la créance de la Ville et d'autoriser l'émission des titres de recettes en vue du recouvrement de la créance de la Ville d'un montant de 73.115 €. En accord avec le Trésorier de Lille Municipale, le remboursement de cette dette sera échelonné sur sept ans, compte tenu de la situation financière du centre social.

PROJET EDUCATIF GLOBAL

15/478 **Mise en oeuvre des nouvelles activités périscolaires (NAP) - Conventions entre la Ville et les associations.**
Adopté à la majorité

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires mise en oeuvre depuis la rentrée de septembre 2014, la Ville souhaite s'appuyer sur la richesse et la qualité du partenariat avec les associations afin de bénéficier de leur expertise et permettre aux enfants de rencontrer d'autres acteurs éducatifs qui peuvent contribuer à leur réussite. La Ville a donc lancé, pour l'année scolaire 2015/2016, un appel à projet en direction des associations et il a été convenu de conclure avec les structures qui ont été retenues une convention de mise en oeuvre de projets en direction des écoles maternelles et élémentaires publiques de Lille.

15/479 **Renforcement du plan numérique en direction des écoles - Autorisation de développement du projet - Demande de subventions - Conventions.**
Adopté à l'unanimité

La Ville souhaite développer, en direction des écoles, une nouvelle offre en matière de technologie de l'information et de la communication de qualité en renforçant son plan numérique volontariste afin de faire partager l'excellence à tous les enfants et jeunes. Pour développer ce plan numérique, la Ville souhaite solliciter des financements, notamment auprès du FEDER. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à demander des financements extérieurs, au taux maximum, notamment auprès du FEDER, pour la réalisation de ce projet et à signer toute convention liée à ce projet.

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Dalila DENDOUGA

CENTRES SOCIAUX ET MAISONS DE QUARTIER

15/480 **Soutien au projet "Mobilisation des centres sociaux pour l'emploi des jeunes" -**
Adopté à **Subvention au Centre social Projet.**
l'unanimité

A l'initiative du Centre social Projet, plusieurs centres sociaux ont décidé de mobiliser les ressources du Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel régional intitulé "Initiative pour l'Emploi des Jeunes", opération visant à accompagner vers l'emploi ou la formation professionnelle une centaine de jeunes lillois âgés de 16 à 25 ans. Devant la complexité du dossier de demande de subvention, le Centre social Projet a été contraint de recourir à la mission temporaire de deux consultants spécialisés dont les honoraires se sont élevés à 15.012 €. Pour assurer la prise en charge de cette dépense, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 10.000 € au Centre social Projet.

15/481 **Centre social Intercommunal La Maison du Chemin Rouge - Subvention de**
Adopté à **fonctionnement.**
l'unanimité

Par délibération n° 15/47 du 26 janvier 2015, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'un acompte sur la subvention d'animation globale dont le montant global a été arrêté à 80.600 €. Le processus d'instruction des demandes de subventions formulées au titre de l'animation globale s'appuie sur plusieurs indicateurs parmi lesquels figure notamment le nombre de salariés de la structure. Sur ce point particulier, la structure a souhaité apporter un complément d'information après avoir constaté une erreur dans le dossier produit à l'appui de sa demande initiale. Cette information, à savoir une majoration du nombre de personnes employées par la structure, à pour effet de majorer la subvention de pilotage à accorder au centre social. C'est pourquoi il est proposé d'accorder une aide financière complémentaire de 3.395 € au titre de l'année 2015.

MÉDIATION

15/482 **Accès au Droit - Maison de la Médiation et du Citoyen - Subvention au Conseil**
Adopté à **Départemental d'Accès au Droit du Nord pour l'année 2015.**
l'unanimité

Dans le cadre de la convention de labellisation de la Maison de la Médiation en Point d'accès au droit, il a été convenu une participation financière de la Ville à la politique d'accès au droit développée par le CDAD du Nord. Cette participation s'élève à 7.000 € au titre de l'année 2015. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

15/483 **Programmation Droits de l'Homme - Lutte contre les discriminations - Subventions -**
Adopté à **4ème répartition 2015.**
l'unanimité

La Ville de Lille a, ces dernières années, amplifié son engagement permanent à lutter contre les discriminations sur son territoire et à favoriser l'égalité de traitement. Elle a en particulier développé des actions spécifiques dans le cadre de son plan de lutte contre les discriminations. Deux associations ont présenté des demandes de financement qui s'inscrivent dans ces thématiques. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de ces deux subventions d'un montant total de 11.000 €.

CONSEIL MUNICIPAL

10

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

PERSONNES ÂGÉES

15/484 Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions aux associations, pour un montant total de 48.397 €, au regard d'un projet particulier identifié à destination des seniors lillois et proposé à la Ville de Lille par le biais de l'appel à projet 2015 de la délégation Personnes Agées.

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Franck HANOH

CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

15/485 Plan d'actions de prévention - Programmation 2015 - Deuxième répartition.

Adopté à

l'unanimité

Dans le cadre des dispositions réglementaires relatives au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et en articulation avec le Contrat Local de Sécurité, la Ville de Lille propose de soutenir diverses actions entrant dans le cadre d'un programme local d'actions mené pour l'année 2015. Il est ainsi proposé de soutenir le Comité Départemental du Nord de l'association Prévention Routière, les associations La Sauvegarde du Nord et SPIRITEK. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions, d'un montant total de 5.500 €.

POLICE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

15/486 Fourrière Municipale – Enlèvement de véhicules automobiles – Remboursement des frais.

Adopté à

l'unanimité

A la suite d'opérations d'enlèvement de véhicules et de leur mise en fourrière, des contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais d'enlèvement et de gardiennage ou l'annulation du titre de recette correspondant aux frais. Une de ces demandes répond aux critères retenus pour être soumise au Conseil Municipal. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais.

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Akim OURAL

JEUNESSE

15/487 **Projet Jeunesse 2015 – Montant de la redevance annuelle pour la nouvelle Auberge**
Adopté à de Jeunesse sise 235, boulevard Paul Painlevé à Lille.
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le montant annuel de la redevance d'occupation de l'Auberge de Jeunesse sise 235, boulevard Paul Painlevé à Lille, assujetti à la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ).

ECONOMIE NUMÉRIQUE

15/488 **Marchés d'interconnexion réseau des bâtiments et accès Internet pour la Ville de**
Adopté à Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme, le CCAS de Lille et les
l'unanimité sections d'Hellemmes et de Lomme du CCAS.

Pour mener à bien ses missions auprès du public, la collectivité a besoin d'interconnecter au niveau informatique ses différents bâtiments (réseau privatif entre les sites et connexions Internet). Aujourd'hui, cela concerne environ 200 points de connexion gérés par trois opérateurs différents. Le marché public actuel permettant de répondre à ce besoin étant sur le point de se terminer, un nouveau marché va être lancé. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des marchés après décision de la Commission d'Appel d'Offres.

15/489 **EuraTechnologies, médiathèque du Faubourg de Béthune - Projet "Digital**
Adopté à Fantasies" - Exposition autour du jeu vidéo indépendant - Subvention à
l'unanimité l'association OrdiRétro.

En lien avec ses missions de médiation, l'association OrdiRétro souhaite proposer à la Ville de Lille le projet « Digital fantasies », une exposition jouable pour découvrir les grands noms du jeu vidéo et le renouveau de la scène indépendante tout en sensibilisant les publics à l'usage du jeu vidéo et la signalétique PEGI. Cette manifestation se déroulerait en deux temps. L'exposition « Digital fantasies » en édition spéciale « Lille is French Tech » serait présentée, dans un premier temps, à EuraTechnologies dans le cadre de la Journée Mondiale du Jeu Vidéo, du 19 au 21 novembre 2015. L'exposition serait ensuite présentée à la Médiathèque du Faubourg de Béthune de Lille, dans le cadre des journées d'informations PédaGojeux, une semaine à la mi-décembre 2015. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 3.600 € à l'association OrdiRétro pour la réalisation de ce projet.

CONSEIL LILLOIS DE LA JEUNESSE

15/490 **Conseil Lillois de la Jeunesse - Désignation de nouveaux conseillers.**

Adopté à

l'unanimité Par délibération n° 14/675 du 24 novembre 2014, le Conseil Municipal a fixé la liste nominative des membres du Conseil Lillois de la Jeunesse. Il est demandé au Conseil Municipal de modifier cette liste à la suite de la démission de jeunes conseillers et de l'intégration de nouveaux membres.

CONSEIL MUNICIPAL

13

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Bernard CHARLES

AGENDA 21

15/491 **Contribution à l'Agenda 21 – Subventions aux associations.**

Adopté à

l'unanimité Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir financièrement deux associations dans le cadre de l'Agenda 21 pour leurs projets, à hauteur de 4.000 € à l'association Magdala et 16.605 € à l'APPA.

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Marion GAUTIER

CULTURE

15/492 Culture - Soutien aux opérateurs culturels - Année 2015.

Adopté à la majorité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution de subventions à plusieurs opérateurs culturels : le Théâtre Populaire du Nord - Massenet, le Collectif Culture Bar-Bars, Ch'ti Teranga, le Zem Théâtre, la Fondation de Lille et les Chantiers de l'Inédit, dont l'action participe au développement du territoire et de ses usagers, pour un montant total de 22.600 €.

15/493 Sollicitations de prêts d'œuvres auprès des services culturels de la Ville.

Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des contrats de prêts d'œuvres à venir et de prendre acte d'un prêt d'œuvre consenti par anticipation.

15/494 Maisons Folie et Flow - Adhésion au Collectif Jeune Public Nord - Pas-de-Calais - Cotisation pour l'année 2015.

Adopté à la majorité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion 2015 de la Ville au Collectif Jeune Public Nord - Pas-de-Calais, d'un montant de 120 € TTC.

15/495 Théâtre du Nord - Sollicitation d'une subvention exceptionnelle auprès de l'Etat (D.R.A.C.).

Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de travaux de rénovation du Théâtre du Nord, la Ville de Lille souhaite solliciter une aide exceptionnelle de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord/Pas-de-Calais à hauteur de 4.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à solliciter une subvention et à en admettre la recette.

15/496 Palais des Beaux-Art - Exposition "Joie de vivre" - Restauration du tableau d'Isaak Van Ostade intitulé "Les Patineurs" - Convention de mécénat entre le Club Gagnants et la Ville.

Adopté à l'unanimité

Le Club Gagnants propose un mécénat de 3.000 € afin de contribuer à la restauration d'un tableau d'Isaak Van Ostade intitulé "Les Patineurs". Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de mécénat afférente entre le Club Gagnants et la Ville.

- 15/497 Palais des Beaux-Arts - Exposition "Joie de vivre" - Ateliers - Convention de mécénat entre la Caisse des Dépôts et la Ville.**
Adopté à l'unanimité
- La Caisse des Dépôts souhaite octroyer un mécénat de 7.000 € à la Ville de Lille pour l'organisation au Palais des Beaux-Arts, autour de l'exposition "Joie de vivre", d'ateliers à destination de jeunes en réinsertion à l'école de la seconde chance du Grand Lille. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de la convention de mécénat correspondante.
- 15/498 Palais des Beaux-Arts - Exposition "Joie de vivre" - Section "Sous le soleil" - Convention de mécénat entre ENGIE et la Ville.**
Adopté à l'unanimité
- Engie souhaite apporter un mécénat de 50.000 € au bénéfice de la section "Sous le soleil" de l'exposition "Joie de vivre" organisée par le Palais des Beaux-Arts. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de mécénat afférente entre Engie et la Ville.
- 15/499 Palais des Beaux-Arts - Acquisition d'un tableau de Léon Frédéric - Convention de mécénat entre le Crédit Agricole Nord de France et la Ville.**
Adopté à l'unanimité
- Le Crédit Agricole propose d'octroyer 60.000 € à la Ville de Lille afin de permettre l'acquisition, par le Palais des Beaux-Arts, de l'oeuvre de Léon Frédéric intitulée "Tryptique de la légende de Saint François". Le montant du mécénat correspond à l'intégralité des dépenses nécessaires à l'acquisition de cette oeuvre. Ce montant sera versé pour moitié en 2015 par le Crédit Agricole Nord de France et pour moitié en 2016 par la Fondation d'entreprise du Crédit Agricole. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de mécénat avec le Crédit Agricole Nord de France prévoyant le versement de la première moitié du montant de ce mécénat.
- 15/500 Palais des Beaux- Arts - Mécénat Fondation Anber.**
Adopté à l'unanimité
- La Fondation Anber propose un mécénat de 43 100 € pour le développement d'ateliers à destination d'enfants pendant l'année scolaire 2015/2016. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le mécénat de l'association Anber à hauteur de 43.100 € et d'autoriser la signature des conventions de mécénat afférentes.
- 15/501 Palais des Beaux-Arts - Avenant au contrat établi avec Carole Fékété.**
Adopté à l'unanimité
- Lors de sa séance du 2 juillet 2015, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un contrat avec l'artiste Carole Fékété afin de lui acheter deux oeuvres. Le contrat comporte des erreurs de formulation. Afin de les corriger, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'avenant au dit contrat.

15/502 Palais des Beaux-Arts et Musée d'Histoire Naturelle - Compléments et modifications de tarifs.
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver trois nouveaux tarifs d'entrée au Palais des Beaux-Arts : un droit de parole pour les guides (25 €), la gratuité pour les mineurs participant aux visites/ateliers famille et la gratuité du pass PBA délivré aux jeunes mariés ainsi que la gratuité au Musée d'Histoire Naturelle, du 26 septembre 2015 au 17 janvier 2016, pour les enfants porteurs de l'invitation 'Reviens avec ta famille visiter l'exposition de ton choix' et les deux personnes qui l'accompagnent, délivrée par l'association lille3000 dans le cadre des visites pédagogiques de certaines expositions inscrites dans la programmation 'Renaissance'.

15/503 Palais des Beaux-Arts - Mise en œuvre du projet scientifique et culturel du musée - Conventions de mécénat avec la Caisse fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe et la Fondation Crédit Mutuel Nord Europe.
Adopté à l'unanimité

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe souhaite contribuer à la mise en œuvre du projet scientifique et culturel du Palais des Beaux-Arts en accordant un mécénat de 100.000 € en 2016 pour la réalisation des études préalables à la réalisation des travaux prévus, de 2017 à 2020, dans les plans-reliefs, le département des peintures et la galerie des antiquités. D'autre part, la Fondation du Crédit Mutuel Nord Europe souhaite contribuer, à hauteur de 200.000 € par an, en 2016 et 2017, au financement des travaux, prévus en 2017, de réaménagement des espaces de l'atrium, des plans reliefs et du développement numérique mis en œuvre dans ces espaces. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions de mécénat avec la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe et la Fondation du Crédit Mutuel Nord Europe.

15/504 Palais des Beaux-Arts - Allocation d'une subvention à l'association Tables et Toques du Nord-Pas-de-Calais.
Adopté à l'unanimité

Le Palais des Beaux-Arts propose l'allocation d'une subvention sous la forme d'un concours en nature à l'association Tables et Toques du Nord-Pas-de-Calais pour l'organisation d'un repas de prestige. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention de subvention afférente.

15/505 Palais des Beaux-Arts - Convention de partenariat entre le Groupement des Acteurs Economiques de Lille Centre (GAEL) et la Ville.
Adopté à l'unanimité

Le Palais des Beaux-Arts souhaite instaurer un partenariat avec le Groupement des Acteurs Economiques de Lille Centre (GAEL), dans le cadre de l'exposition "Joie de vivre". Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la gratuité des contreparties octroyées au titre de ce partenariat.

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Marie-Pierre BRESSON

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

15/506 Fonds Solidarité Climat - Subvention à la Fondation de Lille.

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 2.000 € à la Fondation de Lille pour le Fonds Solidarité Climat.

15/507 Volontaire de Solidarité Internationale à Oujda (Maroc) - Versement du solde de la subvention à l'association France Volontaires.

Adopté à la majorité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement du solde de la subvention, d'un montant de 8.929,92 €, à France Volontaires pour le Volontaire de Solidarité Internationale à Oujda.

15/508 Coopération internationale et européenne - Subvention à diverses associations.

Adopté à la majorité

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder des subventions aux associations suivantes : 7.000 € à Help Doctors, 1.500 € à Attacafa, 1.000 € à Interphaz et 3.000 € au lycée Pasteur.

15/509 Coopération Lille-Tlemcen (Algérie) - Subvention à l'association Music and Peace.

Adopté à la majorité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 3.500 € à l'association Music and Peace.

15/510 Subventions aux associations dans le cadre des coopérations Lille Oujda et Lille Saint-Louis.

Adopté à la majorité

Dans le cadre des coopérations Lille Oujda et Lille Saint-Louis, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une subvention aux associations suivantes : Club Unesco Liberterra, International Développement Système, Service Civil International , Association Universitaire Lille Oujda, Centre social et culturel de l'Arbrisseau, Lille Ring United et Ch'ti Teranga.

15/511 Subventions aux associations dans le cadre des coopérations européennes.

**Adopté à la
majorité**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention aux organismes suivants : lycée professionnel Michel Servet, dans le cadre du projet d'échange entre apprentis de Lille et Erfurt (Cologne), d'un montant de 1.000 € et l'ASPTT Lille Métropole, pour la participation d'athlètes lillois à la course RheinEnergieMarathon qui se tiendra à Cologne, d'un montant de 1.500 €.

15/512 Développement urbain durable / patrimoine Naplouse - Fonds conjoint franco-palestinien.

**Adopté à la
majorité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 6.650 € à l'Université Lille I - USTL et d'admettre en recettes la subvention de 29.990 € octroyée par le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales du Nord/Pas-de-Calais.

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Jean-Louis FREMAUX

RELATIONS SOCIALES

15/513 **Comité des Oeuvres Sociales du personnel de la Ville - Solde de la subvention 2015.**

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement au Comité des Oeuvres Sociales du solde de la subvention 2015, d'un montant de 164.000 €.

RESSOURCES HUMAINES

15/514 **Mise à disposition auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Lille d'un cadre**
Adopté à **sur les fonctions de Directeur.**

l'unanimité

La Ville de Lille, en respect des lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, modifiées, et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, propose de mettre à disposition auprès du C.C.A.S de Lille, à compter du 1er novembre 2015, un cadre pour une période de trois ans éventuellement renouvelable. Ce mouvement de personnel donnera lieu au remboursement de l'intégralité des traitements et charges de l'agent affecté sur cette mission par le C.C.A.S.

15/515 **Mise à disposition auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Lille d'un cadre**
Adopté à **sur les fonctions de directeur délégué des services ressources.**

l'unanimité

La Ville de Lille, en respect des lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, modifiées, et au décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, propose de mettre à disposition auprès du C.C.A.S de Lille, à compter du 1er novembre 2015, un cadre pour une période de trois ans éventuellement renouvelable. Ce mouvement de personnel donnera lieu au remboursement de l'intégralité des traitements et charges de l'agent affecté sur cette mission par le C.C.A.S.

15/516 Octroi de remises gracieuses suite à l'émission de titres de recettes.

Adopté à

l'unanimité Lors de la mise en œuvre de la paye, la Ville de Lille se doit de prendre en considération certaines contraintes liées aux modalités de gestion interne mais également aux systèmes de traitement des informations des partenaires extérieurs. Dans ce contexte, il peut s'avérer nécessaire, sur un mois donné, de régulariser des situations salariales individuelles, tant d'agents titulaires que d'agents non titulaires. Néanmoins, au regard de ces situations personnelles, il arrive que les titres de recettes émis conduisent à de réelles difficultés humaines et sociales. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder, à certains agents, une remise gracieuse pour les titres émis et les montants indiqués.

MARCHÉS PUBLICS

15/517 Autorisation de signer les marchés après passage en Commission d'Appel d'Offres.

Adopté à

l'unanimité Les marchés publics (appels d'offres, procédures adaptées et marchés négociés) ont fait l'objet d'une décision, d'un avis ou d'une information en Commission d'Appel d'Offres. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de ces différents marchés.

ACHATS TRANSVERSAUX

15/518 Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène pour la Ville de Lille et ses

Adopté à

l'unanimité Communes associées de Lomme et d'Hellemmes et leurs CCAS - Marchés à bons de commande sur appel d'offres ouvert.

Une consultation intéressant l'acquisition de produits d'entretien, les accessoires nécessaires à l'entretien des locaux et les produits d'essuyage et d'usage unique pour la Ville de Lille, ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes ainsi que leurs CCAS a été relancée. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature des marchés conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

15/577 Fourniture d'outillage et de produits bruts pour les services municipaux de la Ville

Adopté à

l'unanimité de Lille, ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes et les CCAS de Lille, Lomme et Hellemmes destinée aux travaux réalisés sur l'ensemble des bâtiments par les services techniques – Autorisation de signature.

Les marchés publics relatifs aux procédures n° 11S0090 et 11S0223 portant sur la fourniture d'outillage et de produits bruts pour le fonctionnement de services municipaux de la Ville et Lille, ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes et les CCAS de Lille, Lomme et Hellemmes sont arrivés à terme ou arrivent à terme respectivement en septembre 2015 et janvier 2016. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de deux procédures de mise en concurrence attribuées en C.A.O. et d'autoriser le lancement et la signature d'une troisième procédure relative à la fourniture des produits sidérurgiques, la quincaillerie les produits de second oeuvre et la miroiterie.

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Xavier BONNET

COMMERCE

15/519 **Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2015/2020 - Animations Commerciales - Subventions à diverses associations commerciales.**
Adopté à l'unanimité

En 2015, plusieurs unions et associations commerciales souhaitent mettre en place diverses animations commerciales. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions proposées, pour un montant total de 27.113,02 € dont une avance de 16.267,81 €, le solde, déterminé suivant le montant du budget réalisé, versé après réception des pièces justifiant des dépenses réellement engagées.

15/520 **Plan local d'action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2015/2020 - Annulation d'opérations d'animation commerciale - Retrait de subventions.**
Adopté à l'unanimité

Par délibération n° 15/368 du 2 juillet 2015, le Conseil Municipal a octroyé une subvention de 1.003,64 € à l'association des Commerçants et Artisans de la rue de la Clef pour l'organisation d'un défilé de mode le 19 septembre 2015 et une subvention de 4.536 € à la Fédération lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services pour la réalisation de l'action "Kits commerçants Lille3000 Renaissance" du 26 septembre 2015 au 17 janvier 2016. Les deux associations ont informé la Ville, par courriers des 1er et 20 juillet 2015, qu'elles ne réaliseraient pas les actions prévues. Il est demandé au Conseil Municipal, dans ces conditions, de bien vouloir retirer les décisions municipales du 2 juillet 2015 octroyant les deux subventions susvisées aux associations.

HALLES ET MARCHÉS DE PLEIN AIR

15/521 **Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2015/2020 - Animation et promotion des marchés de plein air - Subvention au Syndicat des Commerçants des Marchés de France du Nord.**
Adopté à l'unanimité

En 2015, le Syndicat des Commerçants des Marchés de France du Nord souhaite réaliser deux opérations d'animation et de promotion des marchés de plein air intitulées "saveurs et senteurs des marchés du nord" et "les poussettes du marché". Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant total de 10.080 € pour les 2 opérations sus-mentionnées.

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Antony GAUTIER

SPORT

- 15/522** **Modernisation de la politique sportive et de la gouvernance du sport.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les nouvelles orientations de la politique sportive de la Ville de Lille pour le mandat 2014/2020.
- 15/523** **Sport - Aide à la prise de la licence sportive en club à destination des familles lilloises - Mise en place du dispositif.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise en place d'un dispositif d'accompagnement à la prise de la licence sportive à destination des enfants lillois âgés de 3 à 11 ans afin de développer la pratique sportive et d'autoriser la signature des conventions de partenariat avec les clubs qui adhéreront au dispositif.
- 15/524** **Accueil de personnes handicapées - Attribution de subventions à diverses associations sportives.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution de subventions à diverses associations sportives qui participent activement à l'accueil et à l'intégration des personnes handicapées dans le milieu sportif, pour un montant total de 12.850 €.
- 15/525** **Associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à des associations qui participent au rayonnement de la ville dans le cadre des manifestations qu'elles organisent, pour un montant total de 15.000 €.
- 15/526** **Nouvelles activités périscolaires multisports - Tarification.**
Adopté à l'unanimité A la suite de la tenue des Rendez-vous du Sport, la Ville va proposer, le mercredi, de nouvelles activités périscolaires multisports aux enfants âgés de 3 à 12 ans. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la participation à ces activités à compter du 15 octobre 2015.

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Marielle RENGOT

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

15/527 **Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes en situation de handicap.**
Adopté à l'unanimité

La Ville accorde son soutien à des associations oeuvrant auprès de personnes en situation de handicap. Afin de mener à bien leurs actions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations, pour un montant total de 22.800 €.

15/528 **Elaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour les Installations Ouvertes aux Publics (IOP).**
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de la réglementation en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées, la Ville de Lille s'engage dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour ses Installations Ouvertes au Public (IOP). Ainsi, elle s'engage, sur une période de 9 ans à compter du 1er janvier 2016, à procéder à l'ensemble des travaux nécessaires de mise en conformité pour un montant estimatif de 1.800.000 € TTC. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à présenter l'Ad'AP au Préfet du Département du Nord pour validation et à imputer les dépenses correspondantes.

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Laurent GUYOT

INCLUSION SOCIALE

15/529 Subventions 2015 destinées aux associations œuvrant pour l'inclusion sociale.

Adopté à

l'unanimité La Ville souhaite, comme chaque année, poursuivre ses actions vis-à-vis des Lillois les plus fragiles en leur offrant un accompagnement qui permet l'accès aux droits et favorise leur inclusion sociale. A ce titre, elle travaille avec des associations pour apporter des solutions concrètes. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations pour un montant total de 49.675 €.

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Dominique PICAULT

BUDGET

15/530 **Exercice 2015 - Ajustements - Virements de crédits - Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision Modificative n° 2.**
Adopté à l'unanimité

Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.

15/531 **Exercice 2015 - Programmes d'équipement de la section d'investissement - Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision Modificative n° 2.**
Adopté à l'unanimité

Ce rapport a pour objet d'ajuster l'ensemble des autorisations de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondant en investissement.

15/532 **Commune associée d'Hellemmes - Groupe Scolaire Epine - Plan de financement - Dotation de la Politique de la Ville 2015 - Demandes de subvention.**
Adopté à la majorité

Par délibération n° 15/263 du 2 juillet 2015, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un groupe scolaire dans le quartier de l'Epine à Hellemmes. Compte tenu de son objet, de son implantation et de la qualité de ses matériaux de construction, cet équipement pourrait être éligible à différents financements, notamment la dotation de la Politique de la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal, dans ces conditions, d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération et d'autoriser Madame le Maire ou les élus délégués à solliciter les financements permettant sa réalisation.

15/533 **Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) - Rapport en date du 30 juin 2015 portant évaluation des charges relatives aux compétences transférées à la Métropole Européenne de Lille depuis le 1er janvier 2015 - Approbation.**
Adopté à l'unanimité

La commission locale d'évaluation des transferts de charges, créée entre la Métropole Européenne de Lille et les Communes membres de la Métropole, a adopté le 30 juin 2015 un rapport d'évaluation des charges relatives aux compétences transférées à la MEL depuis le 1er janvier 2015. Afin d'être adopté, ce rapport doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres, statuant à la majorité qualifiée des deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce rapport.

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Julien DUBOIS

PATRIMOINE

15/534 Patrimoine - Subventions aux associations - Année 2015.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille souhaite aider les associations qui œuvrent toute l'année pour la promotion et la valorisation du patrimoine culturel, architectural et artistique lillois et ayant sollicité le soutien de la Ville. Elles mettent, en effet, en place des actions qui nécessitent un travail de longue haleine (visites, publications, expositions, concerts, conférences...) et visant à faire connaître au plus grand nombre notre patrimoine commun. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions aux associations, pour un montant global de 7.500 €.

15/535 Ville d'art et d'histoire - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du label
Adopté à Ville d'art et d'histoire - Modification de la délibération n° 15/195 du 13 avril 2015.

l'unanimité

En juin 2004, la Ville de Lille a obtenu le label "Ville d'art et d'histoire". Dans ce cadre, une convention a été signée entre la Ville et l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) qui définit les objectifs en termes de valorisation et de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine, et les moyens déployés pour y parvenir. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élue délégué à solliciter l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour l'obtention d'une subvention pour sa politique éditoriale et la réalisation d'une exposition jeune public "Regards sur ma ville".

15/536 Ville d'art et d'histoire - Demande de subvention auprès de l'Etat en lien avec la
Adopté à mise en valeur des fonds d'archives 14-18 numérisés par les bibliothèques et
l'unanimité archives municipales - Modification de la délibération n° 15/195 du 13 avril 2015.

Les collectes et les campagnes de numérisation des archives sur la période 14-18 permettent un nouveau regard sur cette période historique, tant sur les années d'occupation que sur la reconstruction d'après-guerre. La Ville de Lille, en étroite partenariat avec les détenteurs de fonds d'archives, veut rendre accessibles au grand public ces nouvelles données scientifiques et mémorielles. 2015 est la première étape de ce projet à travers une exposition déployée dans l'espace public sur le parvis du Monument aux Morts, place Rihour. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élue délégué à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord/Pas-de-Calais, pour soutenir la Ville dans la médiation des archives publiques.

15/537 **Citadelle Bâtiments Militaires - Travaux de restauration et mise en valeur -**
Adopté à **Demande de subvention auprès de l'Etat (DRAC).**
l'unanimité

La Ville de Lille souhaite engager des travaux de restauration et d'aménagements des anciens bâtiments militaires du Parc des Subsistances situé sur le site classé de la Citadelle de Lille et dans la continuité du chantier du Champ de Mars. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord/Pas-de-Calais, au titre de la protection des Monuments Historiques.

CONSEIL MUNICIPAL

25

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Alexandra LECHNER

ECOLES

15/538 **Désaffectation des locaux scolaires de l'école maternelle Daudet sis 26 rue des Augustins à Lille et du logement de fonction enseignant sis 19 rue Gustave Delory à Lille.**
Adopté à l'unanimité

Lors de la séance du 13 avril 2015, le Conseil Municipal a adopté par délibération le projet de fermeture de l'école maternelle Daudet. Ainsi, la Ville de Lille souhaite récupérer les locaux scolaires ainsi que le logement de fonction attenant. Une procédure de désaffectation a été engagée et soumise pour décision au Conseil Municipal.

15/539 **Versement de subventions à l'OCCE du Nord.**
Adopté à l'unanimité Le Conseil Municipal est appelé à valider le versement de subventions aux écoles ayant des actions de proximité, à l'initiative des Conseils de quartier. Ces dossiers sont supportés par des budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont : Vauban-Esquermes (3 demandes de subvention) et Wazemmes (3 demandes de subvention).

CONSEIL MUNICIPAL

26

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Anne MIKOLAJCZAK

DROITS DES FEMMES

15/540 Droits des Femmes - Programmation - 3ème répartition.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille s'est engagée à soutenir les associations à vocation féminine sur son territoire afin de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Des actions sont par ailleurs menées dans le cadre des droits des femmes et de la lutte contre les violences qui leur sont faites. La troisième répartition d'aide financière au titre de la délégation Droits des femmes pour l'année 2015 concerne trois structures et s'élève à 3.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions.

CONSEIL MUNICIPAL

27

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Audrey LINKENHELD

POLITIQUE DU LOGEMENT

15/541 **Régularisation de l'aide financière octroyée pour le projet 2 rue Caumartin et 23-25**
Adopté à **rue des Postes à Lille Centre.**
l'unanimité

La Ville annule la décision, prise lors du Conseil Municipal de juillet 2015, de diminuer la subvention octroyée à l'opération de LMH compte tenu d'une transmission erronée d'informations. La présente délibération rétablit la subvention initialement allouée.

15/542 **Subventions aux associations agissant dans le domaine du logement - Appel à projet**
Adopté à **2015 - 3ème programmation.**
l'unanimité

L'appel à projets annuel de la délégation Logement a été lancé en décembre 2014 pour l'année 2015 pour les thématiques suivantes : l'accès au logement, la défense des droits au logement, l'habitat indigne, le mieux vivre ensemble et l'habitat durable. Après examen des demandes des associations, il est proposé de verser une subvention à l'association Paroles d'habitants pour un montant de 6.000 €.

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Michel IFRI

ACCÈS AUX VACANCES ET AUX LOISIRS POUR TOUS

15/543 **Accès aux vacances et aux loisirs pour tous – Subvention à plusieurs associations.**

Adopté à

l'unanimité Dans le cadre du projet Lille, Ville de la Solidarité, la Ville a mis en place le dispositif « Accès aux vacances et Loisirs pour tous » afin de permettre au plus grand nombre de Lillois de profiter des vacances. Ce dispositif s'adresse aux habitants de Lille, Lomme et Hellemmes qui n'ont pas ou peu l'occasion de partir en vacances mais aussi à toute personne souhaitant s'investir dans un projet de départ en vacances. Afin de leur permettre la mise en place de leurs projets de vacances à destination de Lillois, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations pour un montant total de 4.500 €.

CONSEIL MUNICIPAL

29

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Véronique BACLE

PETITE ENFANCE

15/544 Associations Petite Enfance - Subventions 2015.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention, allouée au titre de l'année 2015, aux associations Petite Enfance pour le fonctionnement des établissements d'accueil et/ou des activités en direction des tout petits et de leurs familles, pour un montant total de 73.516 €.

15/545 ZAC Porte de Valenciennes - Ouverture d'un Etablissement d'Accueil de Jeunes

Adopté à Enfants - Règlement de fonctionnement.

l'unanimité

Le projet de réaménagement du secteur de la ZAC Porte de Valenciennes a intégré la construction d'un équipement regroupant la nouvelle Auberge de Jeunesse, une structure multi accueil de la petite enfance et le Centre des Innovations Socio Economiques. Afin de pouvoir offrir, dès à présent, une offre d'accueil supplémentaire de 70 places aux usagers lillois, il est proposé de valider le règlement de fonctionnement.

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

15/546 Conseil Municipal d'Enfants - Désignation de nouveaux conseillers.

Adopté à

l'unanimité Par délibération n° 15/207 du 13 avril 2015, le Conseil Municipal a fixé la liste nominative des membres du Conseil Municipal d'Enfants durant le mandat 2015/2016. Il est demandé au Conseil Municipal de modifier cette liste à la suite de la démission de jeunes conseillers et de l'intégration de nouveaux membres.

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Christiane BOUCHART

COMMERCE ÉQUITABLE

15/547 **Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS)**
Adopté à **2011/2015 - Subvention à l'association Les Potes en Ciel.**
l'unanimité

L'association Les Potes en Ciel a développé et anime un café associatif dédié à l'enfant et à son entourage familial et social sur le quartier de Fives. C'est un espace de rencontres, d'échanges et d'actions dont le fonctionnement repose sur une démarche participative et la mise en réseau d'acteurs essentiels au tissage de liens sociaux et au développement social local. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 2.500 € à l'association Les Potes en Ciel dans le cadre du PLDESS 2011/2015.

CONSEIL MUNICIPAL

31

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Catherine MORELL-SAMPOL

LECTURE, BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

- 15/548** **Bibliothèque municipale - Convention de dépôt avec l'Institut Catholique de Lille.**
Adopté à
l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt d'un prestigieux album de photographies édité par Blanquart-Evrard vers 1855, le "Keepsake photographique, études et paysages" à la Bibliothèque municipale, pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

CONSEIL MUNICIPAL

32

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Sébastien DUHEM

PROPRETÉ

15/549 **Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande de remise gracieuse - Bonne foi**
Adopté à **présumée.**
l'unanimité

Des particuliers ou personnes morales ont déposé auprès de madame le Maire une demande de remise gracieuse pour des frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame. Après examen de leur dossier, il s'avère que la bonne foi de ces personnes peut être retenue. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville à accorder la remise gracieuse totale de ces créances.

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Jérémie CREPEL

SANTÉ

15/550 Soutien aux organismes de santé - Subventions 2015.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille, acteur majeur en matière de politique sociale, a fait du domaine de la santé un axe prioritaire. C'est ainsi qu'elle favorise l'accès aux droits et aux soins pour tous les Lillois et en particulier pour les populations en situation de grande précarité. Pour ce faire, elle travaille en partenariat avec des professionnels de santé, acteurs de terrain, qui accompagnent au quotidien le public visé. L'aide financière de la Ville est sollicitée par plusieurs organismes. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à plusieurs associations, pour un montant total de 20.500 €.

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Claudie LEFEBVRE

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

15/551 **Subvention à l'association Lectures Vagabondes pour ses actions dans le cadre**
Adopté à **périscolaire.**
l'unanimité

L'association Lectures Vagabondes propose un projet destiné à l'éveil culturel des enfants de maternelle et de l'élémentaire fréquentant la pause méridienne et/ou les accueils périscolaires à Lille-Sud. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 6.000 € à cette association.

CONSEIL MUNICIPAL

38

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Yéléna TOMAVO

MUSIQUE

15/552 **Culture - Subventions aux associations musicales - Année 2015.**

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à cinq ensembles vocaux amateurs dont l'action participe au développement du territoire et de ses usagers, pour un montant total de 6.210 €.

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

EDUCATION ARTISTIQUE

15/553 Conservatoire - Conventions de partenariat avec l'apPSEA, Amiens Métropole, la
Adopté à Ville d'Aire-sur-la-Lys, le Biplan et le Centre de formation des musiciens
l'unanimité intervenants (CFMI).

Le Conservatoire de Lille développe différents projets en partenariat avec le pôle supérieur d'enseignements artistiques du Nord/Pas-de-Calais, les collectivités d'Amiens Métropole et d'Aire sur la Lys, l'association Le Biplan et le Centre de Formation des Musiciens Intervenants. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions de partenariat afférentes.

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL

URBANISME

15/554 Quartier Saint-Maurice Pellevoisin – Projet de réaménagement du 104 rue du
Adopté à l'unanimité Faubourg de Roubaix pour permettre la construction de logements ainsi que la mise en valeur du parc intérieur – Concertation préalable.

L'hôtel particulier, situé 104 rue du Faubourg de Roubaix, a été répertorié dans la liste de l'Inventaire du Patrimoine Architectural et Paysager du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille car son architecture est représentative de la maison de maître de l'époque industrielle fin 19ème siècle. Aujourd'hui, ce bien est en très mauvais état du fait d'une absence d'entretien et ne trouve pas d'acquéreur particulier au regard du coût de réhabilitation très important du bâtiment. Afin de permettre l'évolution de ce site, une étude a été réalisée, comparant plusieurs scénarii de restructuration de la parcelle et du bâtiment. Au regard des conclusions et en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France, le scénario de valorisation du parc boisé et d'une construction d'une quarantaine de logements neufs a été retenu. La mise en oeuvre de ce scénario nécessite de présenter ces orientations dans le cadre d'une concertation préalable au titre de l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider ce projet.

15/555 Saint-Sauveur et ZAC Porte de Valenciennes - Bilan de concertation conjointe
Adopté à la majorité et de mise à disposition de l'étude d'impact et de l'analyse environnementale.

Dans la mise au point du projet urbain Saint-Sauveur, la première phase de concertation s'est déroulée de mars à avril 2013. En parallèle des modalités de concertation préalable, il a été nécessaire de mettre à disposition du public l'actualisation de l'étude d'impact dans le cadre de la modification du périmètre de la ZAC Porte de Valenciennes. Les réflexions urbaines de Saint-Sauveur ont montré l'intérêt de rattacher au périmètre de la ZAC Saint-Sauveur une partie dit "du Belvédère" jusqu'alors faisant partie du périmètre de la ZAC Porte de Valenciennes. Ce périmètre est modifié dans ce sens. Une phase de concertations conjointes entre les projets Saint-Sauveur et la ZAC Porte de Valenciennes s'est déroulée du 8 octobre au 2 novembre 2014. La mise à disposition de l'étude d'impact du projet Saint-Sauveur et l'actualisation de celle de la ZAC Porte de Valenciennes s'est déroulée du 8 au 24 juillet 2015. La Métropole Européenne de Lille, en charge de la compétence Aménagement, va délibérer le 16 octobre 2015 pour créer cette ZAC, tirer le bilan de la concertation préalable, de la mise à disposition de l'étude d'impact et de l'analyse environnementale.

15/556 **Quartier de Wazemmes - Ilot délimité par les rues des Meuniers, de la Justice, de Wazemmes et le boulevard Victor Hugo - Projet de requalification de l'îlot - Bilan de la concertation préalable.**
Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal a approuvé, le 26 janvier 2015, une délibération relative à la mise en place par la Métropole Européenne de Lille d'une concertation préalable concernant la requalification de l'îlot délimité par les rues Meuniers, de la Justice, de Wazemmes et le boulevard Victor Hugo, dans le quartier de Wazemmes à Lille. Le Conseil Métropolitain a approuvé, le 13 février 2015, une délibération relative à l'organisation de cette concertation préalable. Le projet de renouvellement urbain, à l'échelle de cet îlot, prévoit la construction d'environ 280 logements et de 300 m² de commerces et/ou activités, services, l'aménagement d'espaces publics et un projet de crèche municipale sur un terrain qui appartient à la Ville de Lille. La concertation préalable s'est déroulée du 9 mars au 9 avril 2015, avec notamment une réunion publique qui s'est tenue le 1er avril 2015. La présente délibération a pour objet de tirer le bilan de cette concertation préalable. Une délibération devra aussi être approuvée par le Conseil Métropolitain. Cette délibération relative au bilan de concertation est nécessaire afin de pouvoir permettre le bon déroulement des phases suivantes du projet de logements porté par le promoteur Bouwfonds Marignan. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir solliciter la MEL.

15/557 **Ville de Lille - Secteur sauvegardé - Extension du périmètre et révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.**
Adopté à l'unanimité

Les secteurs sauvegardés ont pour objet de conserver, restaurer et mettre en valeur les centres anciens présentant un caractère historique ou esthétique. Ils sont gérés par un document d'urbanisme : le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur qui dicte les règles d'urbanisme à respecter et assure la cohérence globale des interventions. Le secteur sauvegardé de Lille a permis la restauration, la protection et la mise en valeur du centre ancien et de son patrimoine. Aujourd'hui obsolète du fait de l'évolution urbaine depuis sa création en 1980, le PSMV doit être réactualisé pour faire face à de nouveaux enjeux urbains. Cette délibération acte le principe d'une saisine du préfet pour solliciter la mise en révision du PSMV avec extension du périmètre du secteur sauvegardé.

15/558 **Saint-Sauveur - Avis sur le dossier de création de la ZAC par la Métropole Européenne de Lille.**
Adopté à la majorité

Suite au bilan de la concertation préalable et de la mise à disposition de l'étude d'impact et de l'analyse environnementale, la Métropole Européenne de Lille, en charge de la compétence Aménagement, va créer une zone d'aménagement concertée pour la mise en oeuvre opérationnelle du projet urbain de Saint-Sauveur. La Ville de Lille doit fournir un avis à la Métropole Européenne de Lille pour la création de cette ZAC.

**15/559 Quartier de Fives - Opération FCB - Lycée hôtelier - Subvention de l'ADEME -
Adopté à Avenant à la convention.
l'unanimité**

Dans le cadre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Région, la Ville a sollicité et obtenu une subvention de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) au titre de l'appel à projets Friches 2012 d'un montant de 451.127 € environ. Cette subvention a fait l'objet d'une convention entre la Ville et l'ADEME, signée le 30 novembre 2012 pour une durée d'exécution de 36 mois. Au vu de l'avancement des travaux, il est nécessaire de prolonger d'un an cette convention afin de s'assurer du versement de cette recette dans son intégralité à l'issue des travaux. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant à la convention portant prolongation de la durée de cette convention.

**15/560 Commune associée d'Hellemmes - ZAC de la Filature - Modification du programme
Adopté à des équipements publics de la commune.
l'unanimité**

Le programme de la ZAC de la Filature prévoyait des emprises foncières à destination de la Commune d'Hellemmes. La crèche municipale a été réalisée et l'emprise foncière réservée pour la médiathèque a été acquise par la Commune. Cependant, les lots 1, 2 et 3 de la ZAC initialement réservés pour la Commune en vue de réaliser un CCAS et des équipements de proximité n'ont pas été acquis. A ce jour, la Commune ne souhaite pas donner suite à ces projets.

ACTION FONCIÈRE

**15/561 Quartier du Centre - Projet de cession de l'immeuble communal sis à l'angle des
Adopté à rues Malpart et Lydéric au profit de la société Cirmad Nord-Est.
l'unanimité**

La Ville de Lille est propriétaire d'un immeuble situé à l'angle des rues Malpart et Lydéric cadastré section TS n° 1 et d'une contenance de 5 023 m². Une consultation d'opérateurs a été lancée par la Ville de Lille en avril 2013. C'est finalement la société Cirmad Nord-Est qui a été retenue en octobre 2013. Cette société réalisera 148 logements neufs, 800 m² de surface utile d'activités commerciales et un parking en sous-sol de 120 à 130 places.

**15/562 Quartier des Bois-Blancs - Bien sis rue Hegel - Acquisition de volumes auprès de la
Adopté à SCI Hegel Projectim et de Logis Métropole.
l'unanimité**

La SCI Hegel Projectim, qui a réalisé une opération de construction rue Hegel à Lille, et Logis Métropole sont propriétaires d'un terrain planté pour lequel existait le souhait de conserver les arbres existants. La Ville a sollicité ces sociétés en vue de l'acquisition de cet espace qui constitue une réelle opportunité de création d'un espace public généreux, de type placette plantée. En effet, celui-ci se situe au croisement de deux voies piétonnes existantes, les allées Deman et du Donjon. Par ailleurs, ces deux voies piétonnes seront prolongées, à terme, dans le cadre du réaménagement de la friche Netten Norton et rejoindront la rue Kant et l'avenue de Bretagne, ce qui fera un usage très intéressant de cet espace. Conformément à l'accord des parties, les acquisitions des volumes correspondant à cet espace se feront à titre gratuit. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser ces acquisitions.

- 15/563** **Quartier du Vieux-Lille - Cession du bien communal sis au 13-15 rue Voltaire au profit de M. et Mme GIROT.**
Adopté à l'unanimité
- Par délibération n° 15/428 du 2 juillet 2015, le Conseil Municipal a autorisé le recours à des agences immobilières et des études notariales dans le cadre de la cession de l'immeuble communal sis au 13-15 rue Voltaire. Un mandat non exclusif a été donné à trois agences immobilières ainsi qu'à une étude notariale le 24 juillet 2015. Le service Action foncière de la Ville a reçu le 29 juillet une offre de Monsieur et Madame GIROT par le biais d'une agence, au prix net vendeur de 401.000 € sans conditions suspensives. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la cession de l'immeuble communal sis au 13-15 rue Voltaire au profit de Monsieur et Madame GIROT au prix net vendeur de 401.000 €.
- 15/564** **Quartier de Lille-Sud - Bien sis 47 rue de Marquillies - Mise en vente.**
Adopté à l'unanimité
- La Ville de Lille est propriétaire d'une maison d'habitation sise à Lille, 47 rue de Marquillies, édifée sur la parcelle cadastrée DK n° 66 pour 317 m². Libre d'occupation, ce bien est sans utilité pour la Commune. Celui-ci a déjà fait l'objet d'une mise en vente par le biais d'une vente immo-interactive qui n'a malheureusement pas abouti. Aussi, afin d'en faciliter la vente, il est proposé de confier la recherche d'un acquéreur à des agences immobilières et études notariales avec qui la Ville passera des contrats de mandat de vente sans exclusivité. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature des mandats.
- 15/565** **Quartier de Saint-Maurice Pellevoisin - Cession du bien communal sis au 211 rue du Buisson.**
Adopté à l'unanimité
- Par délibération n° 15/427 du 2 juillet 2015, le Conseil Municipal a autorisé le recours à des agences immobilières et des études notariales dans le cadre de la cession de l'immeuble communal sis au 211 rue du Buisson. Un mandat non exclusif a été donné à des agences immobilières ainsi qu'à une étude notariale le 24 juillet 2015. Le service Action foncière de la Ville a reçu le 28 juillet une offre de la SCI MONNET-SPACE par le biais d'une agence, au prix net vendeur de 220.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal de décider la cession de l'immeuble communal sis au 211 rue du Buisson au profit de la SCI MONNET-SPACE au prix net vendeur de 220.000 €.
- 15/566** **Quartier de Saint-Maurice Pellevoisin - Cession de l'immeuble sis au 221 rue du Buisson.**
Adopté à l'unanimité
- Par délibération n° 15/427 du 2 juillet 2015, le Conseil Municipal a autorisé le recours à des agences immobilières et des études notariales dans le cadre de la cession de l'immeuble communal sis au 221 rue du Buisson. Un mandat non exclusif a été donné à des agences immobilières ainsi qu'à une étude notariale le 24 juillet 2015. Le service Action foncière de la Ville a reçu le 29 juillet une offre de Monsieur et Madame ZYLBERBERG par le biais d'une agence, au prix net vendeur de 95.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal de décider la cession de l'immeuble communal sis au 221 rue du Buisson au profit de Monsieur et Madame ZYLBERBERG au prix net vendeur de 95.000€.

15/567 Quartier de Wazemmes - Bien sis 30 rue Saint-Pierre Saint-Paul - Mise en vente.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille est propriétaire d'un bien sis à Lille, 30 rue Saint Pierre Saint Paul, édiée sur la parcelle cadastrée SX n° 166 pour 105 m². Libre d'occupation, ce bien est sans utilité pour la Commune. Afin de faciliter la vente de celui-ci, il est proposé de confier la recherche d'un acquéreur à des agences immobilières et études notariales avec qui la Ville passera des contrats de mandat de vente sans exclusivité. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature des mandats.

15/568 Quartier de Fives - Ancienne cité Lys - Acquisition d'un local de convivialité à

Adopté à Pierres et Territoires.

l'unanimité

Dans le cadre de l'opération ANRU-Lille Quartiers Anciens, il a été engagé une opération d'aménagement sur l'ancien site Cité Lys dans le quartier de Fives. Il consiste en un programme de construction de 25 logements, la création d'une placette, l'extension de la rue Porret et la création d'un local d'activités. Afin de répondre aux attentes des associations et des habitants, la Ville de Lille souhaite faire de ce local un local associatif et de convivialité qui permettra de maintenir le lien social dans ce quartier de Fives. Il est donc proposé le rachat par la Ville de ce local à Pierre et Territoires, ce qui permettra de construire un projet à long terme avec les habitants.

HABITAT DURABLE

15/569 Prime Habitat - Octroi de primes municipales : rénovation durable, sortie

Adopté à d'insalubrité, auto-réhabilitation, énergie solaire, végétalisation des toitures,

l'unanimité récupération des eaux pluviales et ravalement de façades.

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'amélioration du parc de logement privé, la Ville octroie des primes aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat selon le dispositif de primes à la rénovation durable de l'habitat ou celui de primes de sortie d'insalubrité. La Ville a également mis en œuvre une aide à l'installation de système de récupération d'eau pluviale à destination des Lillois, Lommois et Hellemmois et une aide à l'installation de chauffe-eau solaires et d'installations photovoltaïques à destination des Lillois, personnes morales ou physiques. Afin de renforcer la mise en œuvre et le développement des énergies renouvelables sur le territoire communal, la Ville accorde une aide financière aux bailleurs et promoteurs pour les opérations de réhabilitations de logements individuels et collectifs. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable pour l'attribution des aides et primes sollicitées, pour un montant total de 199.268 €, pour les primes rénovation de l'habitat et développement durable, et de 8.544 € pour les primes ravalement de façade.

15/570 Réseau national des Collectivités pour l'Habitat Participatif - Convention de mise à

Adopté à disposition d'un agent de la Ville de Lille.

l'unanimité

La Ville de Lille est fondateur et membre du Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif, créé en 2010. Ce réseau réunit les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale souhaitant s'engager et mutualiser leurs expériences en matière d'habitat participatif. En janvier 2014, le réseau s'est structuré juridiquement en association à but non lucratif. Compte tenu de son engagement fort en faveur de l'habitat participatif depuis plusieurs années, il a été proposé que la Ville

de Lille assure la coordination technique du RNCHP et ce pour une durée de 2 ans. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Lille et d'admettre le remboursement de la rémunération afférente par le RNCHP à hauteur de 10.000 €.

15/571 **Action expérimentale "Médiation Précarité Energétique" - Convention entre**
Adopté à **l'association Groupe de recherche pour l'aide et l'accès au logement (GRAAL) et la**
l'unanimité **Ville.**

Depuis plusieurs mandats, la Ville de Lille lutte contre la précarité énergétique dans le cadre de ses différentes politiques d'intervention : Solidarité, Habitat, Développement Durable, Energies et Politique de la Ville. Pour compléter l'ensemble des actions en cours, il est proposé d'engager une expérimentation sur un an dénommée « Médiation Précarité Energétique » pour intervenir plus efficacement auprès des ménages en situation de précarité du territoire de Lille par une visite à domicile et une médiation. Ce projet est né d'une réflexion commune entre l'association GRAAL, la Ville de Lille et la Fondation Abbé Pierre pour faire face aux difficultés d'accompagner durablement des locataires du parc privé en situation de précarité énergétique. Pour la Ville, cette expérimentation est copilotée par les délégations Inclusion Sociale et Habitat Durable. L'action fait l'objet d'une convention partenariale avec l'association GRAAL. Elle comprend notamment la mise en place d'un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) déjà validé par le CLER. Cette expérimentation est aussi mise en oeuvre en partenariat avec les délégations de la Ville de Lille : Développement Durable, Energie et Politique de la Ville.

QUALITÉ ET INNOVATION **DANS L'HABITAT**

15/572 **Aides aux opérateurs pour la création de logements en accession aidée à la**
Adopté à **propriété.**
l'unanimité

Dans le cadre du nouveau mandat, la Ville de Lille s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de production de logements locatifs sociaux et en accession sociale et d'amélioration des conditions de vie des ménages les plus modestes. Ces aides doivent permettre d'accélérer la sortie des opérations de logements à vocation sociale et de corriger les dysfonctionnements observés dans le marché de l'habitat local. Pour formaliser les engagements de chacun, une convention sera signée entre chaque maître d'ouvrage et la Ville de Lille. Il s'agit d'aider une opération de construction neuve pour la production de 18 logements en accession maîtrisée à la propriété représentant une aide totale maximum de 72.000 €.

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Mélissa MENET

RÉNOVATION DES QUARTIERS ANCIENS

15/573 La Fabrique des Quartiers Métropole européenne de Lille SPLA - Modification des statuts.

Adopté à la majorité

Le conseil d'administration de La Fabrique des Quartiers a approuvé le projet de modification des statuts de la société le 12 juin 2015. Cette modification a pour objet d'intégrer le dispositif de contrôle analogue mis en place par la Métropole Européenne de Lille. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les nouveaux statuts de la société.

15/574 Aide à caractère social à la réinstallation attribuée aux ménages contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement – Octroi d'aides.

Adopté à l'unanimité

Certains ménages, contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement sont en difficulté financière pour réaménager leur nouveau logement, soit parce que leur mobilier est trop vétuste pour être déménagé, soit parce que le logement proposé demande à être davantage meublé. Par délibération n° 11/580 du 27 juin 2011 modifiée par délibération n° 12/333 du 21 mai 2012, le Conseil Municipal a approuvé un dispositif permettant d'octroyer une aide exceptionnelle à la réinstallation aux ménages dont la situation s'inscrit dans ce cadre, et sous réserve que leurs ressources soient inférieures aux plafonds PLUS. Cette aide exceptionnelle est dédiée à l'acquisition de biens de première nécessité, plafonnée à 600 € pour un couple ou une personne seule, majorée de 250 € supplémentaires par personne à charge, soumise à la production du rapport d'un travailleur social mentionnant quels achats sont absolument nécessaires, et à la production d'un devis détaillé s'y référant. Il s'agit d'octroyer cette aide à huit ménages pour un montant total maximal de 4.700 €.

15/575 PMRQAD - Avenant n° 1 à la convention entre la MEL, la Fabrique des Quartiers et la Ville - Modification de la délibération n° 15/114 du 26 janvier 2015.

Adopté à la majorité

Dans le cadre du programme métropolitain de requalification des quartiers anciens dégradés (PMRQAD), la Fabrique des Quartiers assure la gestion provisoire de certains biens acquis et doit effectuer des études de sols. La Ville a conclu, le 10 février 2012, la convention interpartenariale du PMRQAD pour le site Simons, situé dans le quartier de Lille-Sud et le 24 septembre 2012, la convention tripartite fixant les modalités de paiement de la Ville, puis, par délibération n° 15/114 du 26 janvier 2015, un avenant n° 1 à cette convention tripartite modifiant les modalités de versement de la participation municipale. Il est proposé de modifier le lissage pluriannuel de versement de la participation globale municipale aux opérations non financées par l'ANRU par la modification de l'avenant n° 1 à cette convention tripartite, avant signature, modification qui n'affecte pas le montant de la participation de la Ville de Lille. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 modifié à cette convention tripartite.

CONSEIL MUNICIPAL

42

Séance du 2 octobre 2015

Rapporteur : Magalie HERLEM

VIE ASSOCIATIVE

15/576 Vie associative - Subventions à plusieurs associations - Aide au démarrage.

**Adopté à la
majorité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'aide au démarrage à plusieurs associations, pour un montant total de 5.000 €.